

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-13

Objet de la Délibération :

**Convention de maîtrise d'œuvre –
travaux de réfection des pistes du
col d'Anon, de la Salce et de
Champ Didier.**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée
15 membres en exercice, dont :**

2 absents et représentés : Christine
LAZARINI qui donne procuration à Serge
THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME qui donne
procuration à Éric RIPPET

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine
QUILICI, François ROTH, Sandrine
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle
DISDIER, Maxime RANCON, Éric RIPPET,
Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire : Rémi ROUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries de décembre 2023, il a été constaté de gros dégâts dans la vallée du Fournel au niveau des pistes. Le montant des dégâts a été estimé à 301 603,00 € H.T.

A ce jour, ce programme de travaux est subventionné à hauteur de 56,84 % par l'État et 21,69 % par la Région.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les services de l'ONF afin de leur confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une première tranche de travaux incluant la réfection des pistes du col d'Anon, de la Salce et de Champ Didier.

Le montant des travaux de cette tranche estimé par les services de l'ONF est de 246 387,50 € H.T. assorti d'un taux de tolérance de 25 %.

Le montant proposé dans la convention pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre est de 33 488,00 € H.T. forfaitaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec les services de l'ONF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

LE MAIRE,
Alain SANCHEZ